

L'Arche de Noé à Kergallic, Belle-Île-en-Mer

<http://kergallic.org> ; secretariat@kergallic.org

Sessions 2024 - Règlement

L'Association L'Arche de Noé accueille au « village » de Kergallic sur la plus grande île de Bretagne, Belle-Île-en-Mer, dans l'océan atlantique, des sessions estivales dans l'esprit du projet mis en œuvre par le frère dominicain Maurice Cocagnac (1924-2006).

Le village est un lieu ouvert à tous où, en lien avec le charisme dominicain et l'histoire de l'Association, sont favorisés le développement et l'épanouissement spirituel de chacun et chacune à travers des activités corporelles, culturelles et spirituelles variées, différentes d'une année sur l'autre.

Chaque animateur de session en est responsable sur tous les plans et s'organise en conséquence. L'Association L'Arche de Noé ne saurait être tenue pour responsable de la qualité de ce qui est proposé, malgré tout le sérieux qu'elle met pour choisir les propositions.

Kergallic

Cœur d'un ancien hameau restauré par des équipes de jeunes, entretenu par tous, le « village » de Kergallic est un lieu privilégié et unique, simple et rustique, situé au centre de l'île. La proximité avec la nature, la force des paysages, la qualité de l'air et de la lumière, l'art d'y vivre encouragent l'écoute intérieure et la créativité. Chacun est appelé à se l'approprier en participant à sa vie et à son entretien.

Des plages en pleine nature, dans un cadre exceptionnel, surveillées, sont, pour la plus proche, à vingt bonnes minutes de marche. De nombreuses et belles promenades sont possibles sur le chemin côtier (75 kms), et dans la campagne, à pied ou à vélo.

Séjour au village

Les conditions d'hébergement au Hameau de Kergallic ont un chic tout insulaire. Le confort y est rustique, et lié à la vie de la nature et de ses aléas. De petites maisons bretonnes, d'anciennes bergeries, étables, meublées avec charme, accueillent des chambres à deux ou trois lits ou un dortoir. D'autres ont été transformées en d'étonnantes pièces de réunion, de repas, de méditation, de musique, de prière. Une salle d'eau collective offre trois

douches, trois sanitaires, quatre lavabos qui favorisent les échanges informels. Quelques chambres individuelles sont disponibles pour de justes raisons. On trouve sur place draps et couvertures. **Le linge de toilette n'est pas fourni.**

Une participation quotidienne d'une heure environ aux services de la communauté (vaisselle, épluchage, ménage, jardinage, bricolage) fait partie de l'esprit et de la vie du village.

Il est possible de louer un vélo à son arrivée à Le Palais (sur le quai ou rue de l'Église). Il est possible d'organiser des déplacements en voiture de location, taxis ou minibus à la demande, pour des tarifs raisonnables.

Le climat de Belle-Île est celui de l'océan et non pas du continent. Il est changeant, et même parfois frais en été : prévoir pull, et ciré ou coupe-vent imperméable en plus du maillot de bain, des lunettes de soleil, du chapeau et de la protection solaire... Se munir de bonnes chaussures car les balades font souvent partie de la session.

Il n'est **pas possible de venir au village avec son animal domestique**, qu'il soit chat, chien, poule ou raton-laveur.

La bienveillance, la discrétion, le respect de l'autre, le respect du village et de ses limites, la générosité, l'engagement, la souplesse, l'humour dans les situations agaçantes, sont requis.

Conditions financières

Pour participer aux activités de l'Association L'Arche de Noé, une cotisation annuelle est obligatoire, ou pour la soutenir :

- individuelle : 25 €
 - - de 25 ans ou pour des raisons légitimes : 5 €
- couple ou famille : 40 €

Les frais de séjour et d'animation sont adaptés à chaque session. Ils comprennent :

- 120 € versés pour le défraiement des six nuits au village ;
- Le complément des frais de séjour fixé et perçu par l'animateur, en fonction de l'organisation matérielle de sa session ;
- Les frais d'animation sont fixés et perçus par l'animateur.

Le prix de la session est précisé sur le programme ou directement par l'animateur ou son correspondant. Ceux-ci sont votre référent pour toute information ou pour une inscription. Celle-ci se fait directement et uniquement avec ceux-là (qui la transmettent au secrétariat).

Lors de l'inscription, il est demandé de régler la cotisation et le montant du défraiement pour l'hébergement (soit 120 €), qui sont les seules ressources de L'Arche de Noé.

Le reste est dû à l'animateur, à lui verser en début de session, directement, soit en liquide (ce moyen facilite la gestion des achats courants sur place), soit par chèque (ni carte bancaire, ni chèques vacances).

En cas de désistement moins de trois semaines avant le début de la session, le montant du défraiement versé pour l'hébergement, lors de l'inscription, n'est pas remboursé (sauf cas de force majeure). Dans tous les cas, la cotisation reste acquise à l'association, celle-là étant définitive.

Les personnes ayant un logement sur l'île peuvent, uniquement sous réserve de l'accord de l'animateur, suivre la session en externe. Lors de l'inscription, ils règlent le montant normal du défraiement pour l'hébergement de 120 euros. À la fin du séjour l'animateur leur fait une ristourne de 40 euros.

Une chambre individuelle peut être réservée sur demande justifiée, dans la limite des disponibilités et moyennant un supplément de 60 euros à régler à l'animateur sur place.

En cas de difficulté financière, prendre contact directement avec l'animateur qui cherchera à rendre une participation possible.

Arrivée au village et départ

Les sessions débutent le Dimanche à 19h (installation, repas, soirée d'information) et se terminent le Samedi à 14h.

Le village de Kergallic étant à 6 kms de **Le Palais**, port principal de l'île, une voiture de l'Association vient chercher et déposer les stagiaires au débarcadère du bateau de la Compagnie Océane.

L'accueil des stagiaires se fait le **dimanche entre 16h00 et 18h30** selon les heures d'arrivée annoncées par les stagiaires. **Devant le Grand Hôtel de Bretagne, sur le port de Le Palais, face à l'embarcadère**, repérer la personne munie d'une pancarte au nom de l'Arche de Noé ou de Kergallic.

Pour l'organisation des navettes, veuillez confirmer l'heure de votre d'arrivée aux organisateurs au plus tard le dimanche à midi au 02 97 31 53 48 (téléphone de l'Association à Kergallic), ou sur leur portable.

En dehors d'une arrivée à Le Palais le dimanche après-midi entre 16h00 et 18h30, prendre un taxi, ou marcher à pied (la route n'est pas très agréable).

Il est impossible d'accueillir des stagiaires au village de Kergallic avant le dimanche 16h ou de rester au village au-delà du début du samedi 14h. A ceux qui voudraient arriver à Belle-Île avant l'ouverture du village ou y rester après la fin de la session (en raison d'un passage de voiture ou autre), nous leur conseillons de réserver au plus tôt une chambre :

- à *L'Auberge de Jeunesse* de Belle-Île-en-Mer (située au-dessus de la Citadelle dans un cadre calme et accueillant, à 20 mn à pied du débarcadère).

Coordonnées : Haute Boulogne - Belle-Île 56360 Le Palais - 02 97 31 81 33 ; <https://www.hifrance.org/auberges-de-jeunesse/belle-ile-en-mer/>

- aux divers Gîtes de l'île, comme le *Gîte communal de Bangor* (située dans le bourg à proximité de la mairie) : <https://www.belle-ile.com/organiser/les-hebergements/gites-detape-et-auberges-de-jeunesse/>

Se rendre à Le Palais

De nombreuses traversées, pour piétons et voitures, entre **Quiberon**, au sud d'Auray, et **Le Palais (Belle-Île-en-Mer)**, sont proposées chaque jour par la Compagnie Océane.

En été, on peut venir également de Vannes, Lorient, Port-Navalo, La Trinité ou La Turballe par d'autres transporteurs.

1. Accéder à Quiberon - gare maritime

En train, aller jusqu'à Auray puis :

- en *juillet-août* prendre le train Tire-Bouchon jusqu'à la gare de Quiberon ; de là, se rendre à pied jusqu'à la gare maritime (20 mn environ) ou prendre la navette à la sortie de la gare ferroviaire ;
- le *reste de l'année*, prendre un autocar qui dessert la gare maritime de Quiberon depuis la gare ferroviaire d'Auray (60 mn environ). Ligne 1 CTM, Auray-Quiberon. (https://www.breizhgo.bzh/sites/default/files/inline-files/horaires-morbihan-ligne1_1.pdf).

En voiture :

- la laisser au "Parking du Sémaphore" à l'entrée de Quiberon (gardé et payant) ; une navette régulière et gratuite assure la dépose à la gare maritime ;
- la passer sur l'île. Dans ce cas, prévoir de retenir très tôt une place auprès de la Compagnie Océane (réservations ouvertes à partir de février).

2. Traversée de Quiberon à Le Palais

- La traversée dure 45 mn (ou 35 mn par la vedette rapide qui ne prend que des passagers) sur les bateaux de la Compagnie Océane.
- En pleine saison, il est conseillé de réserver sa place : par courrier (56360 Le Palais), téléphone (n° Indigo : 0 820 056 156), ou Internet (<https://www.compagnie-oceane.fr/line/belle-ile-en-mer/>)
- Brochure des horaires : <https://www.compagnie-oceane.fr/wp-content/uploads/2021/09/HORAIRES-2024-QUIBERON-BELLE-ILE-COMPAGNIE-OCEANE.pdf>